



Assemblée Générale de Vivre Au Lys du 17/10/2025 pour l'exercice 2024-2025

Compte rendu

Administrateurs Destinataires	
Jean-Louis Baduel (JLB)	Brigitte de Bossoreille (BB)
Evelyne BADUEL (EB)	Henri de Bossoreille (HB)
Eric Duquesnoy (ED)	Marie-Paule Donsimoni (MPD)
Pascale Demaison (PD)	Driss Falihi (DF)
Arnaud Ogoreck (AO)	Sylvie E Cunha
Maria Varin (MV)	

I ACCUEIL ET EMARGEMENTS

L'AG a été ouverte à 19h45. 22 adhérents étaient présents et 3 représentés par procuration.

Après un rappel par le secrétaire des dispositions de l'article 8 relatif à l'Assemblée Générale de l'association concernant le quorum, les votes et l'adoption des résolutions à la majorité simple, ainsi que le déroulé de l'ordre du jour, la parole a été donnée au Président Jean-Louis Baduel pour la présentation du rapport moral.

II RAPPORT MORAL

Le Président a présenté le graphique et les chiffres du développement du nombre d'adhésions, de participants ainsi que d'inscrits au Groupe WhatsApp sur les 5 dernières années ainsi que le taux de fidélisation.

- Le descriptif de toutes les communications effectuées auprès des adhérents et dans les magazines de la municipalité.
- La liste des principales activités réalisées dans l'exercice en les commentant.
- Les activités régulières de l'association ouvertes à ses adhérents.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après présentation du rapport Moral d'activité et de gestion de l'Association Vivre au Lys pour l'exercice 2024-2025, par son Président, approuve ce rapport et donne quitus à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

III RAPPORT COMPTABLE

Le Trésorier Jacques Morel a présenté les comptes de l'association. Il a détaillé les principaux postes de dépense. Le résultat courant de l'année est positif de 437,99€. Puis il a présenté le Bilan.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après présentation des comptes de gestion de l'Association Vivre au Lys, par son Trésorier, pour l'exercice 2024-2025 approuve ces comptes et donne quitus au Trésorier.



Résolution adoptée à l'unanimité.

IV RENOUVELLEMENT DES MANDATS

Renouvellement du mandat des administrateurs : M. Jean-Louis Baduel, Mme Brigitte de Bossoreille, Mme. Pascale Demaison, Mme. Maria Varin. M. Jacques Morel Trésorier ne se représente pas.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Monsieur Jean-Louis BADUEL est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Madame Brigitte de BOSSOREILLE est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Madame Pascale DEMAISON est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Madame Maria VARIN est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

V APPEL A CANDIDATURES A UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Madame Evelyne BADUEL présente sa candidature à un poste d'administrateur. Madame BADUEL a déjà occupé dans les précédentes années cette fonction dans Vivre au Lys.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature à un poste d'administrateur de Madame Evelyne BADUEL pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Monsieur Jacques MOREL démissionnaire fait remarquer qu'il n'est pas normal que lorsque les deux membres d'un couple sont administrateurs une seule cotisation soit réglée.

Le secrétaire indique que dans les statuts il n'est indiqué aucune mention ou restriction de la sorte en ce qui concerne les administrateurs. Le sujet a déjà été débattu en conseil d'administration pour conclure que ce n'était pas un sujet.

Monsieur Driss FALIH a fait acte de candidature auprès du Président. Etant retenu il est représenté dans l'assistance par son épouse Zula FALIH.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature à un poste d'administrateur de Monsieur Driss FALIH pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Madame Sylvie E CUNHA présente en séance sa candidature pour un poste d'administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature à un poste d'administrateur de Madame Sylvie E CUNHA pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027-2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

VI PERSPECTIVE ET PROJETS 2025/2026

Le président présente les projets d'activité de l'association prévues pour le dernier trimestre 2025 ainsi que le premier trimestre 2026.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Résolution adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale se clôture autour d'un verre de l'amitié et d'un hommage à Jacques MOREL pour son investissement passé dans la création et le développement de l'Association Vivre au Lys.

PJ : Présentation projetée.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX